

Présentation des annexes intéressement des 4 Branches

Chaque représentant des Caisses Nationales a présenté aux organisations syndicales les différentes annexes pour le calcul de l'intéressement 2019 (part nationale et part locale).

En amont de cette présentation, la CFTC a tenu à rappeler que si ce dispositif existe et permet aux salariés de bénéficier d'un juste retour sur les gains de productivité, il n'en demeure pas moins qu'elle continuera à défendre la revalorisation de la valeur du point qui demeure l'essentiel de l'enjeu de la rémunération pour les salariés de l'Institution Sécurité Sociale.

La CFTC a réaffirmé que les objectifs présentés par chaque Branche doivent être réalisables, répondre aux réalités de terrain et rester à la main des salariés.

Il faut non seulement tenir compte des aléas dus à différents facteurs (dysfonctionnements informatiques, changements ou nouveautés réglementaires en cours d'année) qui peuvent changer la donne, mais aussi s'adapter si besoin au nouvel environnement ou aux nouvelles contraintes.

Branche Retraite : pas de changements majeurs



Transfert d'indicateurs sur la part nationale, comme l'utilisation des surfaces immobilières ou l'optimisation des ressources.

Sur la part locale, le choix a été fait de maintenir volontairement le nombre d'indicateurs et les objectifs en l'état. Le but est de maintenir la performance malgré de fortes contraintes sur les emplois et d'anticiper les changements réglementaires à venir.

Branche Maladie : des évolutions



Les évolutions se situent sur 4 axes :

- 1) Ajustement d'indicateurs cible COG 2019 : Téléservice, maîtrise médicalisée, lutte contre la fraude
- 2) Modification du périmètre de quelques indicateurs : être plus en corrélation avec les indicateurs CPG
- 3) Suppression ou modifications d'indicateurs (suppression médicaments génériques, substitution d'indicateur notamment sur la prévention, modification taux traitement des IJ plus maîtrisable)
- 4) Intégration de nouveaux indicateurs comme la formation, gros enjeu sur 2019.

Une réflexion a également été menée sur l'évolution de pondération des objectifs : mieux rééquilibrer la qualité de service acte I, et la gestion du risque Acte II plus à la main des professionnels de santé.

La CFTC entend et sera très attentive sur les résultats 2019, car elle rappelle que pour 2018 les résultats de la Branche maladie étaient en deçà de 2017/2016.



Branche Recouvrement : des adaptations

1ère évolution : suppression d'indicateurs spécifiques centre nationaux, intégration des résultats dans ceux des UR régionales.

Apparition de nouveaux indicateurs : taux d'appels aboutis, comptes créditeurs atteindre cible CPG, intensité de la fiabilisation : il s'agit de prendre en compte le nombre de corrections DSN effectuées par le cotisant suite à un signalement d'erreur ou d'atypie, taux de réclamation traitées dans les 10 jours pour les comptes Régime Général.

La CFTC s'interroge sur certains indicateurs qui paraissent inatteignables au vu des seuils fixés (redressement LCTI, taux couverture employeur). Par ailleurs, elle rappelle qu'une UR a été pénalisée sur l'intéressement 2018 en globalisant les résultats UR et centre national. La CFTC ajoute que la Branche connaît également de nombreux dysfonctionnements pénalisants.

La Direction entend, mais rassure les organisations syndicales : sur la LCTI, il s'agit de seuils cumulés 2018/2019. Sur les autres indicateurs, les résultats 2019 vont dans le bon sens.



Branche Famille : des indicateurs en lien avec les objectifs COG

Part nationale :

Performance économique et sociale (moyenne de performance des CAF, mise en œuvre de la réforme de la prime d'activité) capacité à mener des projets majeurs, maîtrise des risques (couverture du référentiel maîtrise des risques), qualité de service du système d'information (taux de disponibilités des applications, réduction des anomalies).

Part locale :

Taux de formation des agents, taux de recouvrement réel à 24 mois des indus non frauduleux, délais moyens de démarches des prestations légales, flux entrant par voie dématérialisée

La CFTC alerte sur la situation difficile que supportent les personnels des CAF, due essentiellement à la prime d'activité, et qui pénalise fortement les résultats des caisses.

La CFTC continuera de défendre l'intéressement. Il nous semble juste que les efforts des salariés soient reconnus collectivement au travers de ce dispositif.

La CFTC est et restera mobilisée sur ces sujets essentiels pour le quotidien de chacun des salariés de l'Institution.

